

LOTS de PÊCHE DÉTENUIS et GÉRÉS par l'AAPPMA des PÊCHEURS de la VALLÉE des LACS

2022

surpéticlie	long maxi	larg maxi	prof maxi	altitude
LAC DE GERARDMER :	115 ha	2020m	750m	660m
LAC DE LONGEMER :	75 ha	1950m	550m	736m

Espèces de poissons présentes et tailles minimales de capture et nb. maxi de captures/jour

SALMONIDES	6 par jour tous semlominidés confondus
TRUITE FARIO DE LAC	30cm
TRUITE ARC EN CIEL	30cm
COREGONE	30cm
SANDRE	50 cm
BROCHET	60cm
PERCHE	MAXIMUM de 2 BROCHETS consommés par leur
CARPE (pêche de nuit interdite)	
GARDON	
CHEVESNE	
CHANCHE	

IMPORTANT : Interdiction de marcher dans l'eau en pêchant les cours d'eau de 1^{re} catégorie de l'ouverture de la truite à l'ouverture spécifique de l'ombre commun (en général le 3^e samedi de Mai)

LA PÊCHE EN FLOAT TUBE OU EN BARQUE EST AUTORISÉE SUR LES 2 LACS LA PROPULSION AVEC UN MOTEUR THERMIQUE (essence) EST FORMELLEMENT INTERDITE

SUR LE LAC DE GERARDMER LA NAVIGATION EN BARQUE EST ASSUJETTIE A L'ACQUISITION D'UN TIMBRE "DROIT DE NAVIGATION" EN MAIRIE A APPOSER SUR L'EMBARQUATION

LES LACS , RIVIERES ET RUISSEAUX SONT TOUTS CLASSÉS 1ère. CATEGORIE PISCICOLE DU DOMAINE PRIVE ET DONC LE DROIT DE PECHE N'EST POSSIBLE QU'AUX DETENEURS D'UN PERMIS DE PECHE OBLIGATOIRE DE L'AAPPMA DE GERARDMER

PRESENCE OBLIGATOIRE A BORD DE LA BARQUE OU DU FLOAT TUBE D'UN GILLET D'AIDE A LA FLOTTAISON HOMOLOGUE, PAR PÊCHEUR. RISQUE DE P.V. PAR LA BRIGADE FLUVIALE . (Mais pas d'obligation de le porter.)

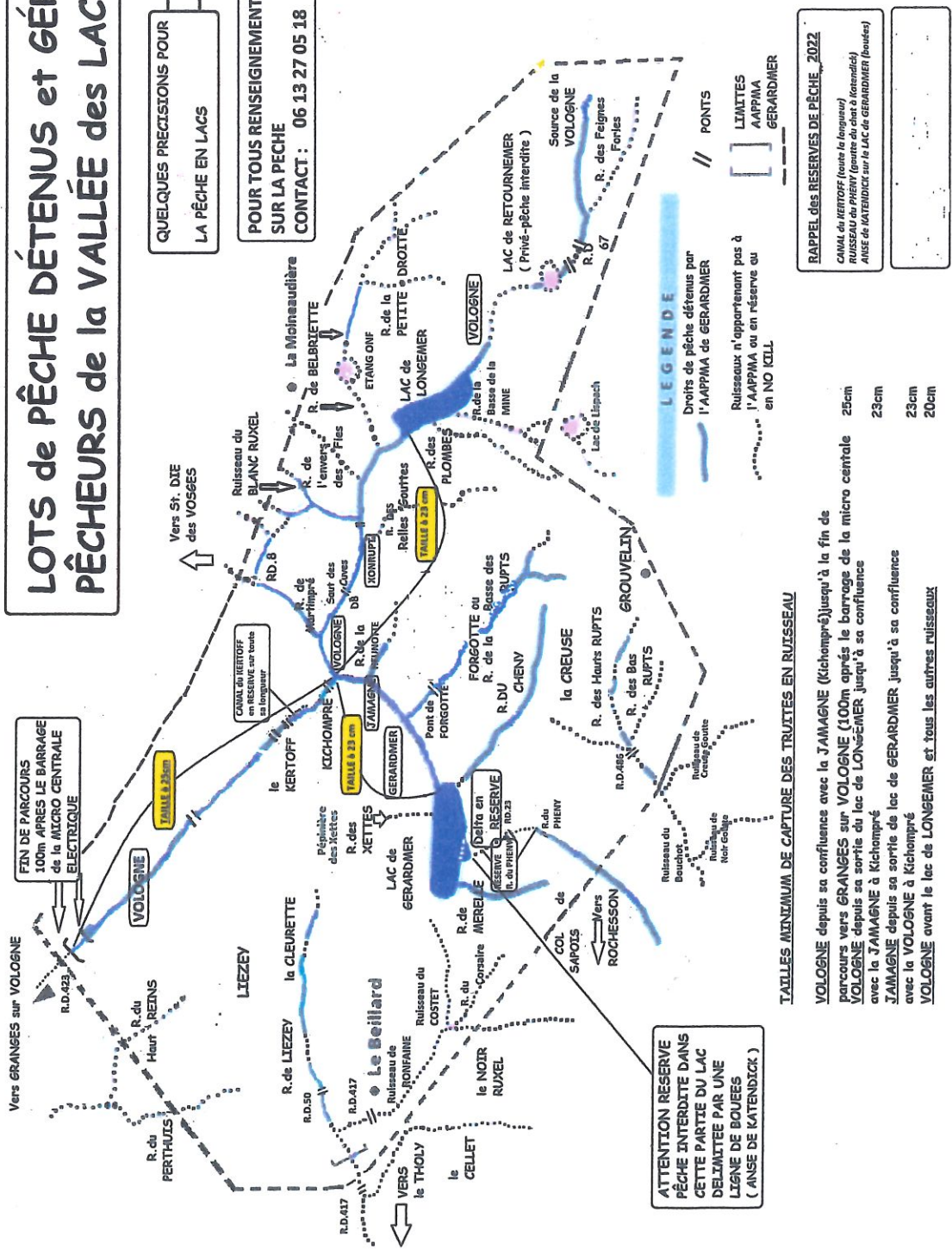
NOUS AVONS ENCORE DANS LES HAUTES VOSGES DES LACS ET RIVIERES EN BON ETAT MAIS A L'EQUILIBRE TRES FRAGILE . ALORS RESPECTEZ LA NATURE (ne laissez pas de déchets sur vos lieux de pêche) SIGNELEZ TOUTE POLLUTION CONSTATEE.

RESPECTEZ LES TERRAINS PRIVES QUE POURRIEZ ÊTRE AMENES A TRAVERSER.

SOYEZ COURTOIS ENVERS LES AUTRES PÊCHEURS , RESPECTEZ LES TAILLES DE CAPTURE ET LES QUANTITES AUTORISEES

QUELQUES PRECISIONS POUR LA PÊCHE EN LACS

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LA PÊCHE CONTACT : 06 13 27 05 18



ATTENTION RESERVE PÊCHE INTERDITE DANS CETTE PARTIE DU LAC DELIMITEE PAR UNE LIGNE DE BOUEES (ANSE DE KATTENDICK)

TAILLES MINIMUM DE CAPTURE DES TRUITES EN RUISSEAU

- VOLOGNE depuis sa confluence avec la JAMAGNE (Kichompré) jusqu'à la fin de la VOLOGNE depuis sa sortie du lac de LONGEMER jusqu'à sa confluence avec la JAMAGNE à Kichompré
- JAMAGNE depuis sa sortie de lac de GERARDMER jusqu'à sa confluence avec la VOLOGNE à Kichompré
- VOLOGNE avant le lac de LONGEMER et tous les autres ruisseaux

Drôits de pêche détenus par l'AAPPMA de GERARDMER

RAPPEL des RESERVES DE PÊCHE 2022
CANAL du KERTOFF (sauf la longueur)
RUISSEAU du PHERY (sauf du ché à Kottendick)
ANSE de KATTENDICK sur le LAC de GERARDMER (boulées)



LEGENDE

- Drôits de pêche détenus par l'AAPPMA de GERARDMER
- Ruisseaux n'appartenant pas à l'AAPPMA ou en réserve ou en NO KILL
- PONTS
- LIMITES AAPPMA GERARDMER